



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal



MESURE 15373

**Soutien des élèves à risque et à  
l'intégration des élèves handicapés ou  
en difficulté d'adaptation ou  
d'apprentissage  
dans les groupes ordinaires**

**Formulaire pour soutenir le  
comité EHDA local dans  
l'affectation des ressources  
financières obtenues dans le  
cadre de la mesure 15373**

Année scolaire  
**2019-2020**

Les projets qui seront élaborés dans les écoles dans le cadre de la mesure 15373 qui vise à soutenir les élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les groupes ordinaires devront tenir compte des **critères suivants** :

- 1 L'école devra mettre en place un comité local EHDAA pour que celui-ci puisse faire l'analyse des besoins de l'école en prévision d'un projet en lien avec la mesure.

*(annexe XV)*

*Les sommes allouées sont dédiées aux écoles en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans les groupes ordinaires.*

*La répartition des sommes entre les commissions scolaires s'effectue selon les paramètres établis par le Ministère.*

*À la suite des recommandations formulées par le comité paritaire, la commission répartit les sommes entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services parmi les choix suivants :*

- A) *La mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre le cheminement particulier de formation de type temporaire, la classe ressource, la classe répit, la classe d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française;*
- B) *Le soutien à l'enseignante ou à l'enseignant, particulièrement par l'ajout de ressources enseignantes.*

*Selon les modèles d'organisation des services déterminés par la commission, la direction de l'école décide de l'utilisation des sommes à la suite des recommandations du comité au niveau de l'école.*

*Les sommes non utilisées au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées sont reportées à l'année suivante.*

- 2 Les montants sont accordés pour du temps d'orthopédagogie ou d'enseignement. Si l'école se voit dans l'impossibilité d'affecter un enseignant-orthopédagogue, un enseignant-ressource ou un enseignant, la direction devra communiquer avec le Service des ressources éducatives pour discuter de propositions alternatives.
- 3 Le présent formulaire est pour une utilisation interne à votre école et non pour une reddition de comptes au comité paritaire de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB).

À titre d'exemple, le montant accordé à votre école pour la mesure 15373 pourrait servir à :

- ✓ Ajouter du temps d'un enseignant-orthopédagogue ou ressource pour donner des périodes supplémentaires à des élèves, en classe pour élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage.
- ✓ Bonifier le temps de présence d'un enseignant ou d'un enseignant-orthopédagogue ou ressource en classe de cheminement continu pour soutenir le dépistage et l'intervention auprès d'élèves ayant des difficultés en lecture, écriture ou mathématique.
- ✓ Ajouter du temps d'enseignement orthopédagogue pour donner des périodes supplémentaires à des élèves qui présentent des difficultés en lecture.

**Veillez noter que cette liste n'est pas exhaustive, d'autres types de projets sont possibles en autant qu'ils respectent les critères mentionnés précédemment.**

**1. Qui compose le comité local EHDAA de votre école? 8-9.05B (E6)**

**2. Faites une brève description du projet que vous souhaitez mettre en place pour l'année scolaire 2019-2020. Indiquez les défis, les objectifs à atteindre et les retombées escomptées.**

- 3. Combien d'élèves seront touchés par cette mesure; et quelles difficultés présentent-ils (élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)?**

- 4. À quelles fins serviront précisément les montants accordés par cette mesure (ajouts de ressources...).**

- 5. Est-ce que vous avez atteint vos objectifs? Est-ce qu'une partie du montant est reportée à l'année prochaine? (à remplir à la fin de l'année scolaire).**